

# Décision portant nomination d'un assistant de prévention dans une unité du CNRS

---

## **DEC121025DR15**

LE DIRECTEUR

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire MFPP1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction n° INS110516DAJ du 5 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) ;

**Vu** la décision n° DEC11A004DSI du 4 janvier 2011 nommant M. Erwan BEZARD directeur de l'unité mixte de recherche n° 5293 – Institut des maladies neurodégénératives (IMN) ;

Considérant que M. Frédéric NAUDET a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la Délégation Ile de France Sud du 5 octobre 2010 au 7 octobre 2010 et du 15 novembre 2010 au 17 novembre 2010.

DECIDE :

### **Article 1**

M. Frédéric NAUDET, assistant ingénieur, est nommé assistant de prévention dans l'unité mixte du CNRS n° 5293 – Institut des maladies neurodégénératives (IMN), à compter du 5 mars 2012.

M. Frédéric NAUDET exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé ainsi qu'au paragraphe I.4.3. de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Frédéric NAUDET est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

**Article 2**

Cette décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Talence, le 5 mars 2012

Le Directeur de l'unité  
Erwan BEZARD

Visa de la Délégué régionale par intérim du CNRS  
Florence PARNIER

Visa du Président de l'Université Bordeaux Segalen  
Manuel TUNON de LARA

DEC 121011DR16

**Décision portant nomination de M. Benoît ETCHEVERLEPO aux fonctions d'ingénieur régional de prévention et de sécurité de la délégation Paris Michel-Ange**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100029DAJ du 21 janvier 2010 modifiée donnant délégation de signature à M. Gilles Sentise, délégué régional pour la circonscription Paris Michel-Ange, notamment en matière d'organisation et de fonctionnement des services ;

**Vu** l'instruction n° INS110516DAJ du 5 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

**Vu** l'agrément du coordonnateur national de prévention et de sécurité du CNRS ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

M. Benoît ETCHEVERLEPO, assistant-ingénieur, est nommé, à compter du 12 mars 2012, ingénieur régional de prévention et de sécurité de la délégation Paris Michel-Ange en remplacement de Mme Martine HACQ, appelée à faire valoir ses droits à la retraite.

Il reste affecté au service technique et logistique de la délégation et exercera ses fonctions d'ingénieur régional de prévention et de sécurité à temps partiel.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 12 mars 2012

Pour le Président et par délégation,  
Le Délégué Régional de Paris Michel-Ange

Gilles SENTISE

DEC 121129 IN2P3

**Décision portant nomination de Madame Catherine CLERC en qualité de chargée de mission.**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

**Vu** l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

**Vu** la décision n°100001DAJ du 21 janvier 2010 portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Madame Catherine CLERC, ingénieur de recherche de première classe, est nommée chargée de mission auprès du président pour l'Institut national de physique nucléaire et de physique des particules du 1<sup>er</sup> mai 2012 au 30 avril 2013. Sa mission a pour objet le domaine de la formation.

Pour l'exercice de cette mission, Madame Catherine CLERC demeure affectée au laboratoire Leprince-Ringuet (UMR 7638).

**Article 2**

Du 1<sup>er</sup> Mai 2012 au 30 Avril 2013, Madame Catherine CLERC percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

**Article 3**

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Ile de France Ouest et Nord.

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Alain FUCHS